

ATTESTATION QUESTIONNAIRE « QS-SPORT »

(Cerfa n°15699*01)

La réglementation concernant le certificat médical évolue.

Selon les instructions de la FFDJA, chaque licencié peut désormais renouveler son certificat médical seulement tous les 3 ans (années N-3 et N) **si et seulement si** :

- Il a fourni un certificat médical d'aptitude à la compétition l'année N-3
- Il s'agit d'un renouvellement de licence sans interruption entre saison
- Il atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques de CERFA 15699*01.

Dans le cas contraire, nous vous remercions de bien vouloir vous rendre chez votre médecin pour y faire établir un certificat médical d'aptitude à la pratique du Judo en compétition.

Les pièces sont à remettre au professeur de Judo ou au Club

Attestation à ne remplir que si je Judoka respecte les conditions mentionnées ci-dessus.

Pour les majeurs :

Je soussigné(e) M/Mme
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif :

Pour les mineurs :

Je soussigné(e) M/Mme
en ma qualité de représentant légal de
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal :